

Nos épreuves d'Automne 2024



FORÊT D'EAUY (76)

Vendredi 22 novembre 2024

FIELD-TRIAL GIBIER SAUVAGE OUVERT BECASSES

CONTINENTAUX Solos et couple avec attribution du C.A.C.T.

BRITANNIQUES Solos et couple avec attribution du C.A.C.T.

Rendez- vous restaurant "le cadet Roussel" Route de PARIS Les Grandes Ventes.

Engagement par GESCON, validation **uniquement** après règlement par chèque à l'ordre de l'Amicale Des Amateurs De Field-Trial. **Ouverture des engagements le lundi 16 septembre 2024 à 9H00.**

Renseignement : M. Dominique LEICKMAN-Le Terrier- 45470-LOURY
Tel : 06 62 81 70 23 mail : dominique.leickman@wanadoo.fr

.....

LAZENAY (18)

Vendredi 6 décembre 2024

FIELD-TRIAL GIBIER NATUREL OUVERT

CONTINENTAUX Solos et couple avec attribution du C.A.C.I.T.

BRITANNIQUES Solos et couple avec attribution du C.A.C.I.T.

Rendez-vous BALL TRAP de LAZENAY Route Départementale 18.

Engagement par GESCON, validation **uniquement** après règlement par chèque à l'ordre de l'Amicale Des Amateurs De Field-Trial. **Ouverture des engagements le lundi 28 octobre 2024 à 9H00. Maximum de 8 chiens par conducteur.**

Renseignements : Mme Evelyne DUMAND " Terrasse Victoria" 12 avenue des écoles 06110 LE CANNET Tel : 06 17 01 68 32 Mail : evelyne.dumand@sfr.fr

COINGS (36)

Samedi 7 décembre 2024

FIELD-TRIAL GIBIER NATUREL OUVERT

CONTINENTAUX Solos et couple avec attribution du C.A.C.T.

BRITANNIQUES Solos et couple avec attribution du C.A.C.T.

Rendez-vous Salle des Fêtes de COINGS

Engagement par GESCON, validation **uniquement** après règlement par chèque à l'ordre de l'Amicale Des Amateurs De Field-Trial. **Ouverture des engagements le lundi 28 octobre 2024 à 9H00. Maximum de 8 chiens par conducteur.**

Renseignements : Mme Evelyne DUMAND " Terrasse Victoria" 12 avenue des écoles 06110 LE CANNET Tel : 06 17 01 68 32 Mail : evelyne.dumand@sfr.fr

Forfaits remboursés jusqu'à la date de clôture. Après cette date, seuls les adhérents de l'A.A.F.T., à jour de cotisation seront remboursés à 50% du montant de l'engagement. Pour les autres, application stricte de l'article 13 du règlement des FT. C'est-à-dire le remplacement du chien.

